

Bonjour Monsieur,

J'aimerais profiter de l'occasion pour dire ce que je pense du projet de loi C-32 qui s'en vient.

D'entrée de jeu, je dois dire que, comme citoyen canadien, je suis consterné par ce projet de loi.

Si je suis respectueux, je dirais que le sommaire du projet de loi est, au mieux, trompeur.

>>« mettre à jour les droits et les mesures de protection dont bénéficient les titulaires du droit d'auteur, en conformité avec les normes internationales, afin de mieux tenir compte des défis et des possibilités créés par Internet »

Ne nous méprenons pas. Ce sont de beaux mots qui ne veulent absolument rien dire puisqu'il n'existe actuellement pas de normes internationales à cet égard.

>>« clarifier la responsabilité des fournisseurs de services Internet et ériger en violation du droit d'auteur le fait de faciliter la commission de telles violations en ligne »

Les lois actuelles prévoient déjà toutes les formes de violations du droit d'auteur, qu'elles soient commises en ligne ou non. Je ne vois en quoi interagir avec un groupe sur Internet ou dans une salle de bingo est ou devrait être différent.

>>« permettre aux entreprises, aux enseignants et aux bibliothèques de faire un plus grand usage de matériel protégé par le droit d'auteur sous forme numérique »

Je suis obligé de dire que la personne qui a écrit cela est plus que naïve ou qu'elle tente délibérément d'induire la population en erreur. En fait, même si ces lois n'étaient pas en vigueur, beaucoup d'œuvres sont déjà actuellement protégées par des « mesures techniques de protection ». Si le détenteur d'un droit d'auteur veut prévoir des mesures de protection additionnelles, il peut déjà les appliquer en vertu de la loi actuelle. Ce projet de loi éliminerait le concept d'utilisation équitable tel qu'on le conçoit. Nous n'aurions plus accès à la vaste majorité des œuvres canadiennes; celles-ci seraient protégées par des serrures numériques et il serait désormais illégal d'y accéder. Si ce projet de loi est adopté, nos petits-enfants ne pourront avoir accès à des œuvres et à de l'information historiques. Cette mesure législative est une première étape dangereuse en ce qu'elle permet d'interdire l'accès au patrimoine canadien. Les « mesures techniques de protection » deviendront une norme *de facto* de l'industrie pour toutes les œuvres. Le concept d'utilisation équitable disparaîtra. Les écoles, les bibliothèques et les petites entreprises ne pourront plus utiliser pratiquement tout le matériel sous forme numérique.

>>« permettre aux enseignants et aux élèves de faire un plus grand usage de matériel protégé par le droit d'auteur »

Voir le commentaire ci-dessus au sujet de la norme *de facto* qui les priverait de ce droit.

>>« permettre aux consommateurs de faire certains usages de matériel protégé par le droit d'auteur »

En fait, les consommateurs ne pourraient plus du tout faire une utilisation équitable du matériel protégé par le droit d'auteur.

>>« conférer aux photographes des droits égaux à ceux conférés aux autres créateurs »

À mon avis, il s'agit là d'une modification légitime aux lois actuelles s'il y a effectivement des lacunes à combler à cet égard, pour les produits qui pourraient être incorrectement protégés.

>>« éliminer la spécificité technologique des dispositions de la loi »

Selon moi, le projet de loi fait exactement l'inverse. Il fait justement de la technologie un moyen simple pour éliminer complètement le droit des consommateurs à une utilisation équitable.

>>« prévoir un examen quinquennal de la *Loi sur le droit d'auteur* par les parlementaires »

Devrions-nous procéder à un tel examen et ne l'avons-nous pas déjà fait? Avons-nous vraiment besoin d'autres lois qui restreignent le rôle du Parlement? Nous devons comprendre que le Parlement doit avoir la liberté d'agir en ce qui concerne des enjeux importants de l'heure. Si nous continuons de lui confier des mandats mal formulés en matière d'examen, nous nous embourbons dans des formalités administratives plus coûteuses que ce que le pays peut se permettre et dont il n'a pas besoin non plus.

Pour terminer, je vous remercie de votre temps et de votre attention, messieurs. Je vous le répète : ce projet de loi, dans sa forme actuelle, est un loup qui se cache dans la peau d'un agneau, qui n'a qu'un seul objectif : enrichir encore et encore les empires médiatiques aux dépens des Canadiens.

--
--

Kevin Redick